

COMMUNAUTE D'AGLOMERATION DU GRAND AVIGNON (GA)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études,
<input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation
<input checked="" type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | <input type="checkbox"/> Soutien PCS
<input checked="" type="checkbox"/> Système d'alerte
<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) |
|---|--|

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

www.grandavignon.fr

Date de création : Communauté de communes en 1995 puis d'agglomération en 2001

Nombre de communes : 13 communes réparties sur deux départements et deux régions

Nombre d'habitants sur le territoire : 180 893 habitants

Taille des communes : 94 787 habitants à 1 271 habitants

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure

1994, 2002 et 2003 : inondations

1996, 2003 et 2006 : épisodes neigeux importants

1994 : accident de TMD

Compétence particulière liée à la problématique :

Néant

La prise en compte des risques majeurs est réalisée dans le cadre de la compétence facultative : Protection et mise en valeur de l'environnement

Toutefois, cette compétence est limitée aux volets : information, sensibilisation et communication.

La prise de position du GA est la suivante : Chaque maire reste, au regard de la réglementation responsable de la police des risques, gestionnaire dans sa commune.

Le GA a pour mission de mutualiser les données et le soutien technique auprès des maires.

Par ailleurs, la problématique « risques majeurs » est également traitée avec les compétences Eau et Assainissement puisque le GA réalise des travaux dans le cadre des schémas directeurs d'aménagements hydrauliques et d'assainissement.

Moyens affectés à la thématique risques majeurs dans la structure :

A savoir : Depuis 2002, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vaucluse ont signé une convention de partenariat visant à formaliser leur collaboration. Ainsi, deux missions ont été précisées : l'analyse des risques majeurs et le conseil technique des maires dans le domaine de la gestion des risques de Sécurité Civile.

Le rôle du SDIS au sein de Grand Avignon est d'apporter une expertise technique, tant au regard du cadre réglementaire que de l'approche globale de la prévention des risques majeurs.

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

Sur la base des DDRM, chaque commune doit réaliser un DICRIM. Le GA centralise la conception et la réalisation du document. Le Maire assure la publicité et la distribution.

7 risques majeurs sont identifiés sur le GA :

- Risques Naturels :
 - o Feux de Forêts ;
 - o Inondation ;
 - o Séisme ;
 - o Mouvement de terrain.
- Risques Technologiques :
 - o Risques industriels ;
 - o Rupture de barrage ;
 - o TMD.

Les communes sont concernées par 4 à 6 de ces risques, auxquels doit s'ajouter le risque Météo.

Information / sensibilisation / formation :

- Interventions dans les écoles

Le GA finance des associations (exemple : CPIE) pour réaliser des sensibilisations dans le milieu scolaire

- Edition d'un magazine tri annuel qui aborde les risques majeurs

- Mise en place d'une rubrique « risques majeurs » sur le site internet du GA

- Elaboration des DICRIM

Le Grand Avignon s'est résolument inscrit dans une volonté de mutualiser les connaissances. C'est ainsi qu'une maquette-type a été réalisée et qu'un groupe de conseillers techniques assiste chaque maire des communes du grand Avignon pour qu'il puisse réaliser son DICRIM.

Le GA finance les impressions et les communes sont chargées de la diffusion.

- Organisation de réunions publiques à la demande des maires

Alerte :

Le serveur d'alerte, appelé Antibia, est situé à la caserne du SDIS. Il est actionné par l'officier sapeur pompier de permanence sur ordre du Maire.

Il permet à chaque maire de prévenir la population concernée par téléphone de l'imminence d'une catastrophe. Il est à noter que le recensement de la population doit être réalisé avant.

En cas d'urgence, un message est enregistré par le Maire de la commune concernée et diffusé auprès de la population par le serveur.

Ce système est relié à 32 lignes téléphoniques et permet d'alerter 700 foyers par heure.

A savoir : Le serveur d'alerte Antibia a été utilisé plusieurs fois, de septembre à décembre 2003, pour la sécurité des habitants lors des crues du Rhône pour environ 2.532 appels.

A savoir : La préfecture participe financièrement au dispositif car elle peut l'utiliser pour diffuser une alerte.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Réalisé par chaque commune

Le GA répond aux sollicitations liées à ses compétences (eau, transport, déchets, ...)

Les communes disposent dans leur fiche « moyens » des numéros d'urgence des délégataires (sauf pour la gestion des déchets d'Avignon qui est une compétence exercée en régie)

AUTRE(S) :

Création de supports pédagogiques :

Afin d'aider les enseignants, le Grand Avignon a fait parvenir à chaque directeur d'école primaire :

- un « guide du maître » à l'usage des enseignants des classes de CM1 et CM2 ;
- une plaquette regroupant tous les risques recensés sur le territoire du Grand Avignon et surtout les consignes qu'il convient de suivre.

Le guide est un support pédagogique, un outil qui décrit le contexte pédagogique dans lequel il va être utilisé, les objectifs de formation auxquels il répond, les conditions nécessaires à la réussite du projet ainsi que le scénario pédagogique qui va le mettre en scène.

Le document a pour objectif d'apporter au personnel enseignant les premiers éléments d'information sur les risques majeurs qui sont susceptibles de se produire sur les communes de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

Le travail mené par le Grand Avignon en collaboration avec le centre de secours principal d'Avignon a permis la mise en place en 1997 du serveur d'alerte, Antibia, et d'une cellule de crise constituée d'une salle de réflexion et d'une salle de renseignements, localisée au centre de secours principal d'Avignon.

La cellule de crise permet de réunir dans un lieu adapté tous les acteurs d'une crise dans le but d'avoir une cohérence du traitement de l'information (une seule source pour la réception, le traitement et la diffusion des informations)

En cas d'événement majeur, le maire concerné appelle le SDIS. L'officier sapeur pompier de permanence trie les demandes en deux catégories : « risques majeurs » et autres. Il avertit l'astreinte du GA en cas d'événement de catégorie « risques majeurs ».

C'est une astreinte spécifique pour coordonner l'ensemble du dispositif existant.

A savoir : La collecte et le traitement des déchets sont réalisés en régie par le GA.

La gestion des déchets fait l'objet d'une fiche spécifique (numéros d'urgence), d'un inventaire des moyens et possède une astreinte opérationnelle.

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

- Réactualisation des supports pédagogiques pour les scolaires (CM1 et CM2)
- Nouvelle maquette DICRIM ;
- Aide à la réalisation des PCS ;
- Guide face aux risques majeurs pour les entreprises.

CONTACT

NOM et prénom : BELLES Gilbert

Service/Direction de rattachement : Développement durable

Fonction : Chargé de mission

Coordonnées mail : gilbert.belles@agglo-grandavignon.fr

Coordonnées téléphoniques : 04 90 84 47 25

Date de recueil des informations : 01 2009